



Modification contrat sur l'assurance du crédit immobilier.

Par **demz78**, le **29/12/2009** à **10:20**

Bonjour,

J'ai souscrit à l'assurance obligatoire couvrant un crédit immobilier contracté fin 2007.
J'ai eu à remplir le formulaire de santé pour cette assurance où à l'époque côté santé, il n'y avait aucun problème particulier.

Il se trouve qu'en Novembre 2009 mon médecin a découvert que je souffrais d'une hypertension artérielle (HTA) qui est traitée par une prise de médicament au quotidien.
Un rdv est prévu à fin février afin de décider de l'arrêt ou non du traitement.

Dans mon contrat il est stipulé que tout changement relatif à :

- * ma situation professionnelle
- * ma déclaration faite au moment de la souscription ...

doit être notifié à l'assureur en LRAR.

Mes questions sont les suivantes :

1) Les éléments de santé déclarés à la souscription dudit contrat ne restent ils pas ceux qui doivent être considérés tout au long du crédit ?

2) Dois je faire cette déclaration à l'assureur pour cette HTA dans la mesure où j'ignore si ce traitement stoppera à fin Février ?

Merci de vos réponses.